

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/07/2023

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCCO Pascal, LOMBARD Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LARDE Alain à Mme VERRIER Muriel, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

05 Absents : MM. BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PICHE Barthélémy, PARAVY Jean-Claude, LESAGE Claude.

OBJET : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE :
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Le service du Centre des Finances Publiques de Pont de Beauvoisin a sollicité une présentation en non-valeur de produits irrécouvrables au titre du budget annexe Petite enfance – Enfance Jeunesse.

L'imputation comptable dépend des motifs liés à l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables.

Ainsi, il n'a pas été possible aux services de la DGFIP d'obtenir le recouvrement de ces produits :

- Du fait d'une situation de surendettement et d'une décision d'effacement de dette. Ces créances représentent un montant total de 244,70 €. Il est proposé l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 244,70 € à l'article 6542.

- Du fait de poursuites sans effet ou d'un « RAR inférieur seuil poursuite ». Ces créances représentent un montant total de 127,60 €. Il est proposé l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 127,60 € à l'article 6541.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 244,70 € et de procéder au mandatement à l'article 6542 ;
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 127,60 € et de procéder au mandatement à l'article 6541 ;
- **AUTORISE** le Président pour exécuter la présente décision et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/08/2023,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

A blue handwritten signature, likely belonging to Georges CAGNIN, is written in a cursive style.